

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit AM 3682 FRA / REF. S16 180414/85.

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange - Désodorisant chaussures

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LES LABORATOIRES ASEPTA

1 - 3 Avenue Albert II

98000 MONACO Monaco

Tél. + 377 92 05 75 51 Fax + 377 92 05 24 84

Site web www.asepta.com

Parfait Abenin : + 377 92 05 75 51 pabenin@asepta.mc

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

Phrases EUH : Aucune

2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT - Le produit n'en contient pas à notre connaissance

Substances ou mélanges vPvB - Le produit n'en contient pas à notre connaissance

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucun dans les conditions normales

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
éthanol, alcool éthylique	N° CAS : 64-17-5 N° Index : 603-002-00-5 N° CE : 200-578-6	50 - 70	Flam. Liq. 2 - H225	Non applicable
butane	N° CAS : 106-97-8 N° Index : 601-004-00-0 N° CE : 203-448-7	20 - 30	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas -	Non applicable
propane	N° CAS : 74-98-6 N° Index : 601-003-00-5 N° CE : 200-827-9	5 - 10	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas -	Non applicable

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation - Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Mesures en cas de contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Mesures en cas de contact avec les yeux - en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Mesures en cas d'ingestion - Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets après inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets après contact avec la peau</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets après contact avec les yeux</u>	- Provoque une irritation des yeux.
<u>Symptômes et effets après ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO ₂) - Mousse - Poudre d'extinction
---------------------------------------	--

<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau pulvérisée
---	------------------------

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers</u>	- Ne pas respirer les fumées. - Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
-----------------------------	--

<u>Produits de décomposition</u>	- En cas d'incendie, peut se former: Monoxyde de carbone (CO) , Dioxyde de carbone (CO ₂)
----------------------------------	---

5.3. - Conseils aux pompiers

- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Le déversement peut rendre la surface glissante - Eloigner toute source d'ignition. - A cause des solvants organiques contenus dans le mélanges, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
<u>Pour les secouristes</u>	- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. - Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement

- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Conseils appropriés de nettoyage

- Ventiler la zone concernée.
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Techniques inappropriées

- Eviter l'utilisation de solvants.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Protection individuelle: voir paragraphe 8
- Evacuation: voir paragraphe 13
- Maniement sûr: voir paragraphe 7

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage aérosols
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Désodorisant chaussure

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm commentaire sur VLE éthanol
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.
- Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au vvoisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés.
- S'assurer qu'il y a une ventilation adéquate lors de l'utilisation, notamment dans les pièces confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- - Protection des mains: non requise dans les conditions d'utilisation.
- - Yeux / Face: Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de leau propre. Consulter un ophtamologiste si l'irritation persiste
- -Protection respiratoire: Eviter d'inhaler les aérosols

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Etat physique</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>	incolore	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		4,5 < V < 5	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Vitesse d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		0,77 kg/l < V < 0,8 kg/l	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	92 % < V < 93 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- Exposé à des températures élevées, le mélange peut libérer des produits de décomposition dangereux tel que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone ou de l'oxyde d'azote

10.4. - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient.
- Eviter chaleur, étincelles, flammes nue, conditions d'oxydation.
- Eviter la chaleur, l'accumulation de charge électrostatiques, flammes et les surfaces chaudes

10.5. - Matières incompatibles

- Métaux alcalins, Acides forts, bases fortes.

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
- Par combustion, formation de Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité du mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

	LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible
	- Aucune information disponible.	
<u>Corrosion cutanée / irritation cutanée</u>	- Non classé	
	- Non irritant.	
<u>Lésions oculaires graves / irritation oculaires</u>	- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux	
	- Irritant pour les yeux.	
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé	
	- Non classé.	
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé	
	- Aucune information disponible.	
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé	
	- Aucune information disponible.	
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé	
	- Aucune information disponible.	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</u>	- Non classé	
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</u>	- Non classé	
	- Aucune information disponible.	
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé	

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

Toxicité du mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Le produit n'en contient pas à notre connaissance

- Le produit n'en contient pas à notre connaissance

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.
- Ne pas déverser à l'égout.

Précautions particulières à prendre - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

- L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Numéro ONU (ADR) : UN1950
Numéro ONU (RID) : UN1950
Numéro ONU (ADN) : UN1950
Numéro ONU (IMDG) : UN1950
Numéro ONU (IATA) : UN1950

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition des Nations unies (RID) : AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition des Nations unies (ADN) : AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG) : AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition des Nations unies (IATA) : AÉROSOLS inflammables

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR : 2
Code de Classification ADR : 5F

Pictogrammes



Classe (RID) : 2
Pictogrammes



Classe (ADN) : 2
Pictogrammes



Classe (IMDG) : 2
Pictogrammes



Classe (IATA) : 2
Pictogrammes



14.4. - Groupe d'emballage

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (RID) :
Groupe d'emballage (ADN) :
Groupe d'emballage (IMDG) :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5. - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

Code de Classification ADR : 5F
Dispositions spéciales ADR : 190+327+344+625
Quantités limitées ADR : 1 L
Quantités exceptées ADR : E0
Instructions d'emballage ADR : P207 LP02
Dispositions spéciales d'emballage ADR : PP87 RR6 L2
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP9
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Code-citerne ADR :
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne :
Catégorie de transport ADR : 2
Code de restriction en tunnels ADR : D
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV9 CV12
Dispositions spéciales - Colis : V14
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation : S2
N° d'identification du danger ADR :

RID

Dispositions spéciales :
Quantités limitées :
Quantités exceptées :

ADN

Dispositions spéciales :
Quantités limitées :
Quantités exceptées :

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

IMDG

<u>Dispositions spéciales</u>	:
<u>Quantités limitées</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:
<u>Instructions d'emballage</u>	:
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:
<u>Instruction(s) IBC</u>	:
<u>Dispositions IBC</u>	:
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:
<u>Codes EmS</u>	:
<u>Arrimage et manutention</u>	:
<u>Séparation</u>	:
<u>Propriétés et observations</u>	:

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>Dispositions spéciales</u>	:
<u>Code ERG</u>	:

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach Aucun

Composants dans l'annexe XIV Aucun

Composants dans l'annexe XVII Aucun

Teneur en COV 92 % < V < 93 %

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

AKILEINE SPRAY ASSAINISSANT DEO CHAUSSURES

N° de version	Date émission	Description des modifications
1,02	07/06/2018	
1,01	09/02/2018	
1	13/09/2017	

Textes des phrases réglementaires

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammable - Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Press. Gas	Gas sous pression

*** **